



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable



Exercice 2021

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Madame, Monsieur,

Le Rapport sur le Prix et la Qualité des Services publics de l'eau potable RPQS est un document produit chaque année par notre Syndicat Intercommunal des Eaux Seurre-Val de Saône pour rendre compte aux usagers des 26 communes adhérentes du prix et de la qualité du service apporté pour l'année écoulée.

Le RPQS a été créé par l'article 73 de la Loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite « Loi Barnier »). Cet article a été supprimé au profit de l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Le Décret n° 95-635 du 6 mai 1995 qui précise le contenu et les modalités de présentation du rapport a été traduit dans les articles D2224-1 à D2224-5 du CGCT. Il a été complété par le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 (annexes V et VI des articles D2224-1 à D2224-3 du CGCT) qui introduit les indicateurs de performance des services.

Ce document public répond à une exigence de transparence interne à notre Syndicat avec son personnel, ses élus, la Communauté de communes Rives de Saône, son délégataire la SAUR, ses partenaires privés (maîtres d'œuvre, entreprises de travaux) et ses partenaires institutionnels (l'Agence Régionale de Santé, la Direction Départementale des Territoires 21, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, le Conseil départemental de la Côte d'Or, la Chambre d'Agriculture 21 ...) mais également à une exigence de transparence envers l'usager, lequel peut le consulter à notre siège et bientôt de façon dématérialisée également.

Ce rapport annuel comprend notamment une liste d'indicateurs techniques et financiers et doit permettre l'information du public, la bonne gestion du service en exploitant les indicateurs de performance.

Pour aller plus loin dans la compréhension de ces données, les indicateurs de performance présents dans le RPQS font l'objet de fiches descriptives sur le site www.eaudanslaville.fr. Ces fiches comprennent notamment la définition de chaque indicateur, ainsi que les données et les formules nécessaires à son calcul.

Le syndicat des Eaux Seurre-Val de Saône poursuit ses investissements ambitieux pour améliorer ses éléments patrimoniaux et mettre ainsi à disposition de SAUR, son délégataire, le meilleur outil de travail possible afin de répondre au mieux aux besoins de ses usagers, habitants et professionnels de notre territoire.

L'un des faits marquants de 2021 est sans doute la transposition d'une directive européenne dans notre droit national, imposant aux Agences Régionales de Santé la recherche systématique de traces de molécules de pesticides dégradés dans l'eau distribuée à la population.

Les résultats de ces analyses mettent en évidence la nécessité d'améliorer encore, dans notre secteur et quasiment partout en France, le traitement de l'eau, bien de consommation alimentaire le plus contrôlé de notre pays, afin de garantir sa qualité à nos concitoyens.

Je remercie les élus et le personnel de notre syndicat, très impliqués dans la conduite et le suivi des dossiers concernant le renouvellement des canalisations, la mise en sécurité de nos réservoirs, la réduction de la turbidité dans l'eau distribuée, la protection de nos captages et la mobilisation des subventions publiques.

La bonne coopération qui existe avec nos partenaires institutionnels et les intercommunalités voisines nous permet d'agir avec méthode et détermination

En confiance,

Bien à vous,

Sébastien BELORGEY

Président du Syndicat Intercommunal des Eaux Seurre - Val de Saône

Table des matières

Envoyé en préfecture le 03/10/2022
Reçu en préfecture le 03/10/2022
Affiché le 
ID : 021-252107917-20220927-18_2022-DE

1.	Description du Syndicat.....	4
1.1.	Organisation administrative	4
1.2.	Mode de gestion.....	4
1.3.	Patrimoine	5
2.	Production et distribution	5
2.1.	Production	5
a)	Stations de production du Syndicat	5
b)	Volumes produits par ressource sur le territoire du Syndicat	7
c)	Indice de protection de la ressource.....	7
d)	Qualité de l'eau	8
2.2.	Distribution.....	9
a)	Volumes.....	9
b)	Éléments de distribution d'eau potable.....	10
c)	Intervention de SAUR sur le réseau.....	12
d)	Indicateurs de performance du réseau.....	13
3.	Indicateurs financiers	14
3.1.	Modalités de tarification	14
3.2.	Rapport financier de la collectivité.....	15
a)	Recettes.....	15
b)	Dépenses	15
c)	Amortissements et dettes	16
4.	Etudes et travaux du Syndicat en 2021	16
5.	Etudes et travaux à venir	16

1. Description du Syndicat

1.1. Organisation administrative

Le Syndicat des eaux de Seurre Val de Saône a été créé le 7 avril 1948. Il assure :

- Le prélèvement,
- La production via traitement,
- Le transport,
- Le stockage,
- La distribution.

Le Syndicat alimente en eau potable 26 communes :

Communes	
Auvillars-sur-Saône	Labergement-lès-Seurre
Bagnet	Labruyère
Bonnencontre	Lanthes
Bousselage	Lechâtelet
Broin	Magny-les-Aubigny
Chamblanc	Montagny-lès-Seurre
Charrey-sur-Saône	Montmain
Chivres	Pagny-la-Ville
Esbarres	Pagny-le-Château
Franxault	Pouilly-sur-Saône
Glanon	Seurre
Grosbois-lès-Tichey	Tichey
Jallanges	Trugny

La population desservie par le Syndicat est estimée à 10 926 habitants au 31/12/2021 (données INSEE 2018).

1.2. Mode de gestion

Le service est géré par Délégation de Service Public par la société SAUR.

Le contrat de délégation est entré en vigueur le 02/10/2017. Son échéance est fixée au 31/12/2027.

Les principales missions confiées au délégataire sont :

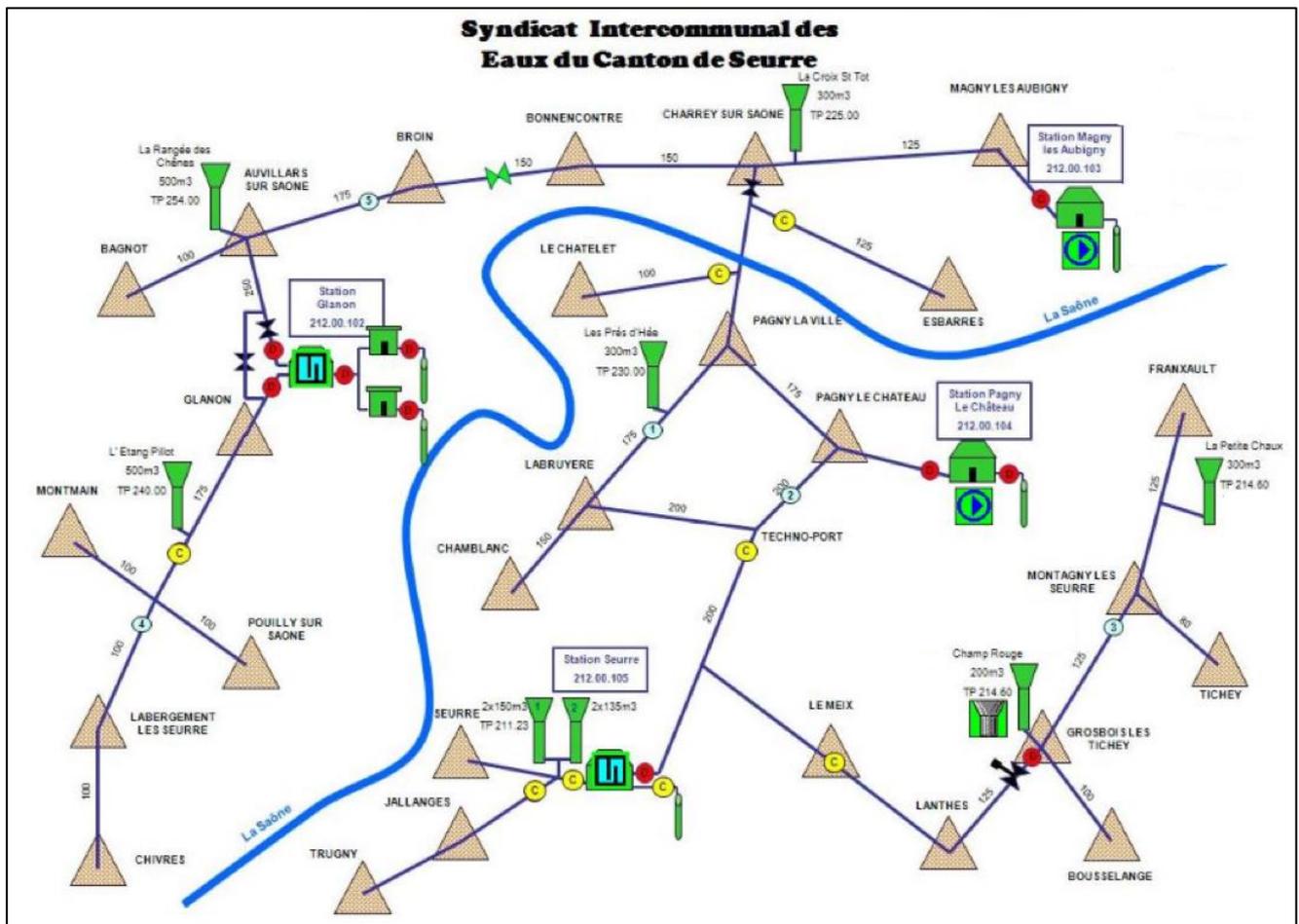
- Entretien et exploitation des ouvrages de production et de distribution d'eau potable,
- Suivi de la qualité de l'eau produite et distribuée,
- Renouvellement des équipements électromécaniques, des branchements et des compteurs,
- Relève des compteurs,
- Gestions des abonnés, établissement et recouvrement des factures.

1.3. Patrimoine

En 2021, le service d'eau potable du Syndicat comprend :

- 5 usines de production d'eau potable : Pagny le Château, Magny les Aubigny, Seurre, Glanon Nord et Glanon Sud,
- 8 réservoirs d'une capacité globale de 2 670 m³,
- 215 km de réseau de distribution.

Le synoptique du patrimoine du syndicat est le suivant :



2. Production et distribution

2.1. Production

a) Stations de production du Syndicat

L'ensemble des ressources du Syndicat proviennent de puits ou de forages (eaux souterraines).

- Usine de Seurre :

De janvier à juin 2021, elle alimente les communes de Seurre, Jallanges et Trugny. L'eau prélevée dans la nappe subit une désinfection au chlore. En raison de la présence de nitrates

avec des concentrations élevées, une dilution est assurée avec l'eau de Pagny le Château, avant distribution.

En raison de dépassement de la limite de qualité de l'eau brute pour le métolachlore ESA (métabolite de pesticide) et la somme des pesticides, l'exploitation du puits de Seurre a dû être arrêtée le 3 juin 2021.

Depuis ce jour, les communes de Seurre, Jallanges et Trugny sont alimentées par la station de production de Pagny-le-Château.

- **Usine de Pagny le Château :**

Elle alimente les communes de Pagny-le-Château, Pagny-la-Ville, Labruyère, Lechâtelet, Chamblanc, Lanthes, Bousselange, Tichey, Grosbois-lès-Tichey, Montagny-lès-Seurre et Franxault et permet la dilution au niveau de l'usine de Seurre.

Un traitement physico-chimique du fer et du manganèse est présent avec ajout de réactifs pour la précipitation de ces éléments, puis une filtration dans trois filtres à sable.

L'eau est ensuite désinfectée par chloration avant distribution.

Suite à l'arrêt de la station de Seurre, l'usine de production de Pagny-le-Château alimente les communes de Seurre, Jallanges et Trugny depuis juin 2021. Afin de soulager le secteur de Pagny, la commune de Lechâtelet est alimentée par la station de Magny-lès-Aubigny.

- **Usine de Glanon :**

Elle se décompose en 2 unités de production : Nord et Sud.

La station Sud alimente les communes de Glanon, Montmain, Pouilly sur Saône, Labergement-lès-Seurre et Chivres.

En fonctionnement normal, la station Nord devrait alimenter les communes de Bagnot, Auvillars-sur-Saône et Broin.

Des travaux ont été entrepris dans ces stations afin de passer d'un traitement physico-chimique à un traitement biologique du fer et du manganèse. L'élimination du fer et du manganèse est aujourd'hui effectuée grâce aux bactéries qui se développent dans les filtres à sable.

Ces travaux ont été entrepris par le syndicat du fait du nombre important de problèmes d'eau turbide sur le territoire alimenté par la station de Glanon. En effet, le traitement physico-chimique ne traite pas la totalité du fer et du manganèse contenus dans l'eau. Le fer et le manganèse restants dans l'eau s'oxydent lorsque l'eau transite dans les canalisations et engendrent la création de dépôts. Les fortes sollicitations hydrauliques des canalisations (prélèvement sur poteaux incendie, casse de canalisation, remplissages des piscines...) provoquent le décollement de ces dépôts et sont ensuite génératrices d'eau marron au robinet des abonnés.

La station Sud a été la première station à faire l'objet de ces travaux. Elle a été mise en service en juin 2020. La station Nord a ensuite pu faire l'objet des mêmes travaux.

Cependant, des dysfonctionnements ont été observés en novembre 2020. En effet, des points de corrosion ont été remarqués sur les éléments en inox. Des actions entre experts d'assurance et bureaux d'expertises sont en cours afin de déterminer les causes de ce sinistre. Dans l'attente, la station Nord, dont les travaux sont terminés, n'a pas été remise en fonctionnement afin d'éviter la dégradation possible des inox.

- **Usine de Magny-les-Aubigny :**

Elle alimente les communes de Magny-les-Aubigny, Esbarres, Charrey-sur-Saône et Bonnencontre. En raison de l'arrêt de la station Nord de Glanon, les communes de Broin, Auvillars-sur-Saône et Bagnot sont également desservies par cette unité.

Depuis l'arrêt de la station de Seurre, la commune de Lechâtelet est alimentée par cette station.

L'eau brute prélevée subit une désinfection avant sa mise en distribution.

b) Volumes produits par ressource sur le territoire du Syndicat

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2020 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2021 en m ³	Variation des volumes produits en %
Puits de Pagny le Château	269 644	294 020	+ 9 %
Puits de Magny les Aubigny	179 491	168 019	-6.8 %
Puits de Seurre	81 90	26 848	-205.4 %
Puits/Forage de Glanon (Sud et Nord)	135 452	157 433	+ 16.2 %
Total du volume produit	666 577	646 320	-3.1 %

c) Indice de protection de la ressource

L'indice de protection de la ressource est transmis par l'ARS et correspond au niveau d'avancement de la démarche administrative et opérationnelle de protection des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau distribuée.

La valeur de l'indice d'avancement de la protection de la ressource est fixée comme suit :

- 0 % : aucune action
- 20 % : étude environnementale et hydrogéologique en cours
- 40 % : avis de l'hydrogéologue rendu
- 50 % : dossier déposé en Préfecture
- 60 % : arrêté préfectoral notifié
- 80 % : arrêté préfectoral mis en œuvre
- 100 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et suivi régulier du périmètre avec relevé des infractions éventuelles.

L'indice est de 80% pour l'ensemble des ressources du syndicat.

d) Qualité de l'eau

Les valeurs suivantes sont fournies par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique ou ceux réalisés par SAUR dans le cadre de sa surveillance.

i. Eau au point de mise en distribution

Ici, les analyses sont réalisées majoritairement en sortie d'installations de traitement.

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Pourcentage de conformité exercice 2020	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Pourcentage de conformité exercice 2021
Bactériologique				
• Par l'ARS	11	100%	10	100%
• Par l'exploitant	1	100%	0	/
Paramètres physico-chimiques				
• Par l'ARS	12	91%	10	60%
• Par l'exploitant	2	100%	9	88%

En 2021, les non-conformités observées sont relatives à la présence de pesticides et de métabolites de pesticides. La recherche de ces molécules a été introduite dans le contrôle sanitaire de l'ARS en janvier 2021.

Les dépassements observés sur l'eau mise en distribution sont :

- Métolachlore ESA sur les ressources de Magny-lès-Aubigny, Seurre, Pagny-le-Château et Glanon,
- Somme des pesticides pour la ressource de Seurre et Glanon.

ii. Eau distribuée

Ici, les analyses sont réalisées sur le réseau.

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Pourcentage de conformité exercice 2019	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Pourcentage de conformité exercice 2021
Bactériologique				
• Par l'ARS	48	100%	48	100%
• Par l'exploitant	0	/	0	/
Paramètres physico-chimiques				
• Par l'ARS	49	81%	60	30%
• Par l'exploitant	1	100%	6	83%

En 2021, les non-conformités physicochimiques observées par l'ARS sont les suivantes :

- Présence de métolachlore ESA (métabolite de pesticides) sur l'ensemble des ressources,

- Présence de métolachlore (molécule mère) sur le réseau de Seurre et Magny-lès-Aubigny,
- Présence de métolachlore NOA (métabolite de pesticides) sur le réseau de Glanon,
- Présence de bentazone ponctuelle sur le réseau alimenté par la station de Magny
- Présence d’antraquinone (HAP) ponctuelle sur le réseau alimenté par la station de Magny
- Présence de Naphtalène ponctuelle sur le réseau de Magny

L’antraquinone peut avoir deux origines :

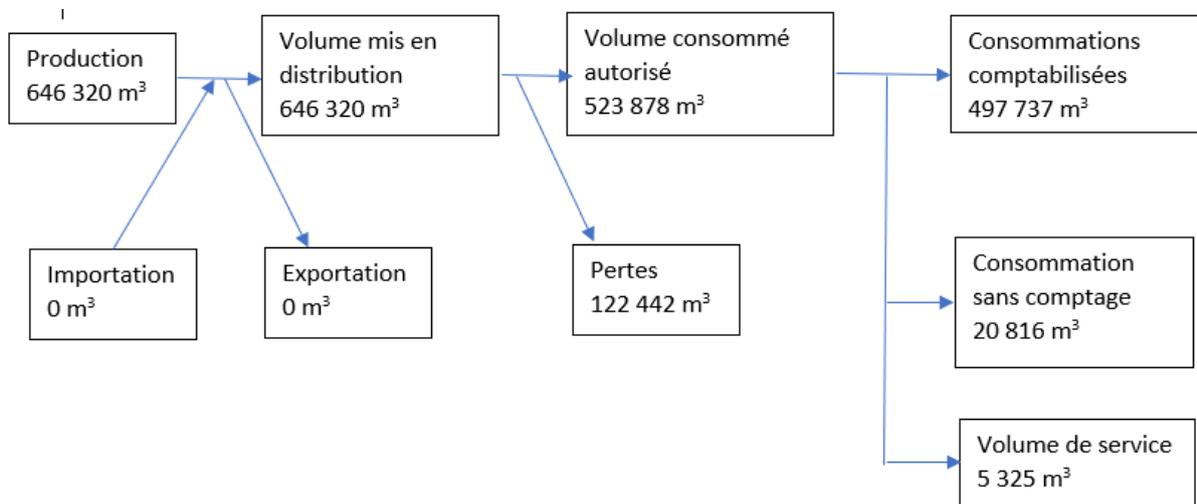
- Soit il s’agit d’un répulsif et il est alors considéré comme pesticide avec une limite de qualité à 0,1 µg/L
- Soit il résulte de l’oxydation par le chlore utilisé en désinfection de certaines molécules d’hydrocarbures aromatiques polycycliques issus de revêtement de conduite. Dans ce cas privilégié par l’Agence Régionale de Santé, aucune limite de qualité n’est appliquée.

Un travail auprès des agriculteurs présents autour du puits de Magny les Aubigny est effectué par la Chambre d’agriculture. Aucun dépassement des limites de qualité (0.1 µg/L) n’a eu lieu depuis le 19 janvier 2021 pour le bentazone.

2.2. Distribution

a) Volumes

Les volumes d’eau du syndicat sont les suivants :



	Exercice 2020 (en m3)	Exercice 2021 (en m3)	Variation des volumes en %
Volumes produits	666 577	646 320	-3.1%
Volumes facturés	459 419	497 737	8.3%
Volume consommé autorisé	486 892	523 878	7.6%
Volumes consommation sans comptage	21 586	20 816	3.7%
Volume de service	5 887	5 325	-10.6%

- Volumes produits : volumes issus des ouvrages du service de distribution
- Volumes mis en distribution : volumes produits moins volumes vendus à d'autres collectivités plus volumes achetés auprès d'autres collectivités
- Volume consommé autorisé : somme des volumes facturés, du volume sans comptage (estimé) et du volume de service
- Volumes consommations sans comptage (estimé) : volumes utilisés pour les essais de poteaux incendie, arrosage, ...
- Volume de service : volume utilisé pour les purges de réseau, les nettoyages de réservoirs, ...

b) Eléments de distribution d'eau potable

- Le stockage :

Le Syndicat possède 8 réservoirs détaillés ci-dessous :

Libellé	Capacité stockage	Cote trop plein	Télesurveillance	Commune
Cuve Rangée des Chênes	500 m3	254	Oui	Auvillars-sur-Saône
Cuve Etang Pillot	500 m3	240	Oui	Bagnot
Cuve Croix Saint Tot	300 m3	225	Oui	Charrey-sur-Saône
Cuve Petite Chaux	300 m3	214,6	Oui	Franxault
Cuve Champ Rouge	200 m3	214,6	Oui	Grosbois-lès-Tichey
Cuve Près d'Hées	300 m3	230	Oui	Pagny-la-Ville
Cuve 1 Chemin Neuf 1	135 m3	211,23	Oui	Seurre
Cuve 1 Chemin Neuf 2	150 m3	211,23	Oui	Seurre
Cuve 2 Chemin Neuf 1	135 m3	211,23	Oui	Seurre
Cuve 2 Chemin Neuf 2	150 m3	211,23	Oui	Seurre

Remarque : A Seurre, deux châteaux d'eau sont présents, chacun disposant de deux cuves.

- Le réseau :

Le réseau se constitue des équipements publics (canalisation et ouvrages annexes) acheminant l'eau potable issus des unités de potabilisations jusqu'au point de raccordement des branchements des abonnés ou des appareils publics.

Les linéaires de réseau sont les suivants (hors linéaires de branchements) :

Matériau	Diamètre (mm)	
Fonte	100	
Fonte	125	15731
Fonte	150	40646
Fonte	175	3542
Fonte	200	25632
Fonte	250	695
Fonte	300	32
Fonte	60	37365
Fonte	80	23913
Inconnu	0	899
Polyéthylène	25	123
Polyéthylène	32	359
Polyéthylène	40	513
Polyéthylène	50	1708
Polyéthylène	63	2
Polyéthylène	75	199
Pvc	100	5
Pvc	110	2241
Pvc	125	3482
Pvc	160	929
Pvc	200	11
Pvc	225	4913
Pvc	32	56
Pvc	40	1086
Pvc	50	3281
Pvc	60	61
Pvc	63	9351
Pvc	75	2928
Pvc	90	162
Total		214893

- Les compteurs :

Le syndicat possède un parc de 5 439 compteurs :

Diamètre Age	<=15mm	20mm	25mm	30mm	40mm	50mm	>50mm	Total
1	24	0	0	0	0	0	0	24
2	11	1	0	1	1	0	0	14
3	123	0	0	0	1	0	0	124
4	147	0	0	0	0	0	1	148
5	212	1	0	0	0	0	0	213
6	78	0	1	2	1	0	0	82
7	7	0	0	0	5	0	0	12
8	82	0	0	2	0	0	1	85
9	214	2	0	1	0	0	0	217
10	681	3	0	0	1	0	0	685
11	3597	1	0	1	1	0	0	3600
12	9	0	0	0	0	0	0	9
13	20	0	0	1	1	1	0	23
14	11	0	0	0	2	0	1	14
15	11	0	0	0	1	0	1	13
16	17	0	0	0	1	0	2	20
17	5	0	0	0	0	0	1	6
18	24	0	0	1	4	0	2	31
19	9	0	0	0	6	0	0	15
20	5	0	0	0	0	0	0	5
21	4	0	0	0	0	0	0	4
22	3	1	0	0	2	0	0	6
>22	78	0	0	0	10	0	1	89
Total	5372	9	1	9	37	1	10	5439

En 2021, 79 compteurs ont été renouvelés.

- Les branchements

5 439 branchements sont présents sur le périmètre du syndicat.

	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution
AUVILLARS-SUR-SAONE	154	154	153	152	156	2,6%
BAGNOT	78	77	79	80	82	2,5%
BONNENCONTRE	196	196	197	197	198	0,5%
BOUSSELANGE	35	35	35	35	35	0%
BROIN	197	199	200	202	201	-0,5%
CHAMBLANC	228	226	226	227	227	0%
CHARREY-SUR-SAONE	165	163	163	164	165	0,6%
CHIVRES	138	137	138	138	139	0,7%
ESBARRES	323	321	320	325	326	0,3%
FRANXAULT	204	205	208	206	209	1,5%
GLANON	140	139	138	136	137	0,7%
GROSBOIS-LES-TICHEY	34	34	34	34	33	-2,9%
JALLANGES	143	142	143	145	146	0,7%
LABERGEMENT-LES-SEURRE	424	424	428	430	433	0,7%
LABRUYERE	103	103	104	104	106	1,9%
LANTHES	109	110	111	112	112	0%
LECHATELET	214	214	214	213	213	0%
MAGNY-LES-AUBIGNY	103	103	104	108	109	0,9%
MONTAGNY-LES-SEURRE	62	62	62	60	60	0%
MONTMAIN	59	60	60	62	62	0%
PAGNY-LA-VILLE	217	216	216	218	221	1,4%
PAGNY-LE-CHATEAU	234	236	234	232	241	3,9%
POUILLY-SUR-SAONE	346	346	349	351	353	0,6%
SEURRE	1 325	1 322	1 327	1 326	1 338	0,9%
TICHEY	82	80	80	81	81	0%
TRUGNY	53	54	56	55	56	1,8%
Total	5 366	5 358	5 379	5 393	5 439	0,85%

Un branchement se compose :

- D'une partie publique liant la canalisation principale au compteur,
- D'une partie privée reliant le compteur aux installations privées,
- D'un regard compteur, représentant la limite publique/privée, et positionné la majeure partie du temps à 1 mètre à l'intérieur de la parcelle.

c) Intervention de SAUR sur le réseau

En 2021, ce sont 19 fuites/casses sur conduites et 15 fuites sur branchements (partie publique) qui ont été réparées par la SAUR :

Synthèse des fuites/casses sur conduites :

Commune	Nombre de casses/fuites réparées
Bagnot	1
Charrey-sur-Saône	4
Chivres	2
Esbarres	1
Franxault	1
Glanon	2
Labergement-lès-Seurre	3
Pagny-le-Château	1
Pouilly-sur-Saône	3
Seurre	1

Synthèse des fuites/casses réparées sur branchements

Commune	Nombre de casses/fuites réparées
Esbarres	3
Labergement-lès-Seurre	2
Lechâtelet	1
Magny-lès-Aubigny	3
Pagny-le-Château	3
Pouilly-sur-Saône	2
Seurre	1

d) Indicateurs de performance du réseau

- Rendement du réseau de distribution

Le rendement d'un réseau compare les volumes d'eau introduits en amont et ceux consommés en aval par les usagers. La différence correspond aux volumes non comptabilisés dont les fuites de réseau. Pour l'année 2021, le rendement du réseau est de 78.1 % (71% en 2020).

- Indice linéaire de pertes en réseau

L'indice linéaire de pertes en réseau correspond au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m³/km/jour. Le volume perdu est calculé par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé. Cet indicateur qui rapporte le volume des pertes en eau à une grandeur caractéristique du réseau traduit directement l'état physique de ce réseau.

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des pertes est de 1.87 m³/j/km (2.3 en 2020).

Type	Rural	Intermédiaire	
Critère	$D < 25$	$25 \leq D < 50$	$50 \leq D$
Bon	$ILP < 1.5$	$ILP < 3$	$ILP < 7$
Acceptable	$1.5 \leq ILP < 2.5$	$3 \leq ILP < 5$	$7 \leq ILP < 10$
Médiocre	$2.5 \leq ILP \leq 4$	$5 \leq ILP \leq 8$	$10 \leq ILP \leq 15$
Mauvais	$4 < ILP$	$8 < ILP$	$15 < ILP$

D étant la densité d'abonnés au km. Pour le syndicat de Seurre, D est égal à 25 (à la limite entre rural et intermédiaire). L'indice linéaire de perte est donc bon.

- Taux moyen de renouvellement du réseau d'eau potable

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Au cours des 5 dernières années, 18.06 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Pour l'année 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 1,68 % (1,58 en 2020).

3. Indicateurs financiers

3.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe. Le syndicat et le délégataire appliquent une part variable et une part fixe chacun.

Les tarifs appliqués par le délégataire sont actualisés chaque année par les formules d'actualisation intégrées au contrat de DSP. Les tarifs appliqués par la collectivité peuvent être modifiés par délibération.

Au 01/01/2021		
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement	70,17 €	70,17 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
Prix au m ³	0,9958 €/m ³	0,9958 €/m ³
Part du délégataire		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement	47.53 €	50.34 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
Prix au m ³	0,5480 €/m ³	0.5810 €/m ³
Taxes et redevances		
Taxes		
Taux de TVA	5,50%	5,50%
Redevances		
Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,07 €/m ³	0,07 €/m ³
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	0,28 €/m ³	0,28 €/m ³

Soit pour une facture type de 120 m³ : 371.07 € TTC au 1^{er} janvier 2022 (363.93 € TTC au 1^{er} janvier 2021).

3.2. Rapport financier de la collectivité

a) Recettes

Recettes 2021	
Recettes de fonctionnement	671 373.77 €
Recettes d'investissement	711 581.11 €
TOTAL	1 382 954.88 €

b) Dépenses

Dépenses 2021	
Dépenses investissement	818 519.48 €
Dépenses fonctionnement	662 081.30 €
TOTAL	1 480 600.78 €

c) Amortissements et dettes

Amortissement	Montant amorti
Matériel d'exploitation	524 801.11 €
dont terrain nu	139.48 €
dont installations complexes spécialisées	4 331.85 €
dont bâtiment d'exploitation	4 424.81 €
dont réseau	466 477.70 €
dont mobilier	103.20 €
dont frais études et recherche/développement	15 369.07 €
dont autres	222 €
Reprise sur subvention	- 29 284.03 €
TOTAL	495 516.97 €

Dettes	2020	2021
Encours de la dette au 31 décembre	0,00 €	0,00 €

4. Etudes et travaux du Syndicat en 2021

Durant l'année, le Syndicat a procédé :

- Au renouvellement de 3.25 kms de réseaux par l'entreprise SADE sous maîtrise d'œuvre du Cabinet Merlin (tronçons renouvelés définis par un logiciel de gestion patrimoniale prenant en compte le nombre de fuites, le diamètre, le matériau, les travaux sur voirie, ...),
- Au suivi des renouvellements par la SAUR de branchements en plomb restants ponctuellement sur le syndicat,
- A une recherche en eau à Pagny le Château avec la création d'un piézomètre et d'un forage par Hydroforage, et les suivis de pompage associés,
- Au suivi des mesures agro-environnementales par la Chambre d'Agriculture autour du captage de Magny les Aubigny,
- Au lancement d'une étude hydrogéologique complémentaire sur le puits de Magny les Aubigny afin de vérifier la délimitation du bassin d'alimentation de captage défini en 2015,
- A la création d'un maillage sur le réseau d'eau potable Rue du Meix et Rue du Château à Chamblanc et installations de 8 purges automatiques afin de diminuer les problèmes d'eau turbide

5. Etudes et travaux à venir

A moyen terme, le syndicat souhaite s'orienter vers les études et travaux suivants :

- Délimitation de 2 bassins d'alimentation de captage pour la protection des ressources de Glanon et Pagny le Château et procédure de déclaration d'utilité publique du nouveau forage de Pagny,

- Réflexion sur les ressources en eau du syndicat (qualitatif, quantitatif) : réalisation du schéma directeur d'eau potable
- Poursuite du renouvellement de réseau d'eau potable,
- Mise en sécurité des réservoirs du Syndicat,
- Recherche de la cause du dysfonctionnement (corrosion) à la station de production de Glanon,
- Diminution des problèmes de turbidité sur le secteur alimenté par la station de Pagny,
- Réalisation de travaux à la station de production de Glanon avec la mise en place d'un traitement pour les pesticides.